

90 B 1196

19 NOV 1993

93607  
P.V. certifié conforme  
à l'original.

**I.D.F.A. S.A.**  
**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE**  
37, rue du Pivert  
77420 Marnes-la-Vallée Cedex  
Tél 04.68.38.02 - Fax 04.68.38.83  
R.C.S. B 379 724 958

**I.D.F.A. SA**  
**Société Anonyme**  
Au capital de 250 000 Francs  
Siège social : 37, Rue du Pivert  
CHAMPS-SUR-MARNE (77)  
RCS 90 B 1196

B. Marret

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU 1ER JUIN 1993**

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,  
et le 1er Juin à seize heures trente,  
le conseil d'administration s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents :

- M. **Jean LECHEVALIER**, demeurant 3, rue Du Lunain, CACHAN (94350),
- M. **Philippe KALVARISKY**, demeurant 126, rue Boulevard de Charonne, PARIS (75020),
- Mme. **Bénédicte MARRET**, demeurant 46, rue de Fécamp, PARIS (75012),

En conséquence, M. Philippe KALVARISKY Président du Conseil d'Administration constate que les administrateurs présents réunissent les deux tiers au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'Ordre du Jour :

- La cession de 401, (quatre cent une) actions de M. **Philippe KALVARISKY**, cédant, à Mme **Bénédicte MARRET**, cessionnaire, est autorisée à l'unanimité des votants.
- La cession de 174, (cent soixante quatorze) actions de M. **Jean LECHEVALIER**, cédant, à Mme **Bénédicte MARRET**, cessionnaire, est autorisée à l'unanimité des votants.
- La cession de 1, (une) action de Mme **Bénédicte MARRET**, cédant, à son époux, M. **Bruno MARRET**, cessionnaire, demeurant 46, Rue de Fécamp, à PARIS, (75012) et avec lequel elle est mariée sous le régime de la communauté, est autorisée à l'unanimité des votants.
- Suite à sa lettre de démission en date du 1er Juin 1993, le conseil accepte la démission de sa qualité d'administrateur, de M. **Philippe KALVARISKY** à l'unanimité des votants.
- Madame **Bénédicte MARRET** est nommée Président du conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat restant à courir. Cette décision est adoptée à l'unanimité des votants. Mme **Bénédicte MARRET** déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul du nombre des mandats de président du conseil d'administration, de membre du directoire et de directeur général unique de sociétés anonymes.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration, le président assumera la direction générale de la société et jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et pour faire et autoriser tous les actes et opérations dans les limites de l'objet social.

La rémunération du président sera fixée ultérieurement par le conseil d'administration.

**Le Président**

**Un administrateur**

19 NOV. 1993

P.V certifié conforme  
à l'original

**I.D.F.A. S.A.**  
**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE**  
37, rue du Pivert  
77420 Marné-la-Vallée Cedex  
Tél: 04.00.30.02 - Fax 04.00.30.03  
R.C.S. B 370 724 058

**I.D.F.A. SA**  
**Société Anonyme**  
Au capital de 250 000 Francs  
Siège social : 37, Rue du Pivert  
CHAMPS-SUR-MARNE (77)  
RCS 90 B 1196

B. Marret

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 1993**

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,  
et le 11 Juin à seize heures trente,  
le conseil d'administration s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents :

- M. **Jean LECHEVALIER**, demeurant 3, rue Du Lunain, CACHAN (94350),
- M. **Philippe KALVARISKY**, demeurant 126, rue Boulevard de Charonne, PARIS (75020),
- Mme. **Bénédicte MARRET**, demeurant 46, rue de Fécamp, PARIS (75012),

En conséquence, Mme **Bénédicte MARRET**, Président du Conseil d'Administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'Ordre du Jour :

- La démission de M. **Philippe KALVARISKY**, de sa qualité d'administrateur, suite à sa lettre de démission adressée au Conseil le 9 Juin 1993, est adoptée à l'unanimité des votants.
- La démission de M. **Jean LECHEVALIER**, de sa qualité d'administrateur, suite à sa lettre de démission adressée au Conseil le 9 Juin 1993 est adoptée à l'unanimité des votants.

En conséquence de ce qui précède, Mme **Bénédicte MARRET**, en sa qualité de Président du conseil d'administration et de seul administrateur restant, décide de convoquer immédiatement une assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil, le 30 Juin 1993 à 16 heures trente au siège social.

**Le Président**

19 NOV. 1993

Photocopié certifié  
conforme à l'original.

**I.D.F.A. S.A.**  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTA...  
37, rue du Pivert  
77420 Marne-la-Vallée Cedex  
☎ 64.88.39.02 - Fax 64.88.39.93  
R.C.S. B 379 724 958

**I.D.F.A SA**  
Société Anonyme  
Au capital de 250 000 Francs  
Siège social : 37, Rue du Pivert  
CHAMPS-SUR-MARNE (77)  
RCS 90 B 379 724 958

B. Marret

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 30 JUIN 1993**

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,  
et le trente Juin, à quinze heures,  
les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation  
faite par le Conseil d'Administration en date du 11 Juin 1993.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en  
entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Messieurs **Vito MARTINELLI** et **Charles SCHLOSSMAN**, commissaires aux comptes  
respectivement titulaire et suppléant sont également présents.

Madame **Bénédicte MARRET** préside la séance en sa qualité de Président du Conseil  
d'Administration.

Madame **Christiane BARBAUX** et Madame **Bénédicte MARRET**, les deux actionnaires, présents et  
acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix  
sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur **Philippe RICHOUX** est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater  
que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 500  
actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que par les formulaires de vote  
par correspondance,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que  
tous les renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des  
actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour

- Quitus aux Administrateurs démissionnaires
- Nomination de deux nouveaux membres du Conseil d'Administration
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration, donne à Messieurs **Philippe KALVARISKY** et **Jean LECHEVALIER** quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1992/1993 en cours, et les remercie pour toutes les actions engagées au sein de la société depuis son origine.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, suite à la démission de Messieurs **Philippe KALVARISKY** et **Jean LECHEVALIER** en date du 9 Juin 1993, et ainsi que le stipule l'article L 94 al.2 du 24 Juillet 1996, décide de compléter l'effectif du Conseil, et nomme à cet effet, en qualité de nouveaux administrateurs pour la durée et dans les conditions fixées par les statuts:

- Madame **Christiane BARBAUX**  
11, Rue des Bleuets - 77150 LESIGNY
- Monsieur **Bruno MARRET**  
46, Rue de Fécamp - 75012 PARIS

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare que la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président**

**Les Scrutateurs**

**Le Secrétaire**